



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 04/06/19

Reçu en Préfecture le : 06/06/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 3 juin 2019
D - 2019/261

Aujourd'hui 3 juin 2019, à 15h14,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Présidence de M. Fabien ROBERT de 15H42 à 16H53

M. le Maire quitte la séance de 16H52 à 16H53

Suspension de séance de 19H17 à 19H26

Etaient Présents :

Monsieur Nicolas FLORIAN, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Madame Chantal FRATTI, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 18H00, Madame Cécile MIGLIORE présente jusqu'à 18H15

Excusés :

Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Sandrine RENOU, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL

**Délégation permanente du Conseil Municipal
à Monsieur le Maire. Application des articles
L.2122.22 et L2122.23 du CGCT. Délibération
D-2019/42 du 7 mars 2019. Finances - Emprunts**

Monsieur Nicolas FLORIAN, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2019-42 du 7 mars 2019, vous avez décidé de déléguer un certain nombre de pouvoirs à Monsieur le Maire pour la durée du mandat afin d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales. En application de l'article L.2122-23 du même code, le compte rendu vous est fait ci-après des actions menées.

Affaire traitée	Observation
<p>Finances - Emprunts – Signature par la ville de Bordeaux d'un contrat de deux contrats de prêt pour un montant total de 23 000 000 € (vingt-trois millions d'euros) – Communication</p> <p>La ville de Bordeaux a décidé de donner suite à la proposition de de la banque Arkéa en signant deux contrats de prêt affectés au budget 2019 dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Arkéa- Financement d'un montant global de 11 500 000,00 € (onze millions cinq-cent-mille euros)- Durée : 20 ans- Type de taux : fixe- Taux d'intérêt : 1,38%- Paiement : annuel- Phase de mobilisation : 4 mois et 19 jours <ul style="list-style-type: none">✓ Arkéa- Financement d'un montant global de 11 500 000,00 € (onze millions cinq-cent-mille euros)- Durée : 20 ans- Type de taux : fixe- Taux d'intérêt : 1,48%- Paiement : annuel- Phase de mobilisation : 4 mois et 19 jours	<p>Arrêté n°201827421 du 12 novembre 2018 en pièce jointe</p> <p>Arrêté n°201827422 du 12 novembre 2018 en pièce jointe</p>

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 3 juin 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN



Reçu à la Préfecture de la Gironde le :	Affiché sur les emplacements officiels le :	
13 NOV. 2018	13 NOV. 2018	

Certifié exact le : 13 NOV. 2018

F. LECHE

Directeur des Affaires Juridiques

LE MAIRE DE LA VILLE DE BORDEAUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-1, L2122-2, L2122-2-1, L2122-7-2, L2122-18, L2122-19, L5211-4-2 ;

Vu la délibération de la Ville de Bordeaux D-2016/472 en date du 12 décembre 2016 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire notamment en matière de la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et l'autorisant expressément à subdéléguer ses pouvoirs à ses adjoints ;

Vu l'arrêté du Maire n° 201802956 du 8 février 2018 donnant délégation à Monsieur Nicolas Florian, Adjoint au Maire chargé des Finances, Ressources Humaines et de l'Administration Générale ;

Vu les conditions financières de la banque ARKEA

Considérant que pour gérer de façon optimale son programme d'investissement, la ville a besoin de souscrire de nouveaux emprunts

ARRETE

ARTICLE 1^{er} -

Est conclue auprès de ARKEA un financement d'un montant de 11 500 000 €, d'une durée de 20 ans et 4 mois à compter de la date d'effet de la signature du contrat et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Phase de mobilisation du 12 novembre 2018 au 30 mars 2019 inclus :
- Taux d'intérêt : TI3M (flooré à 0) + 0,28%
- Fréquence de paiement des intérêts : trimestrielle
- Base de calcul des intérêts : exact/360
- Commission de non utilisation : néant
- Montant minimum des tirages : 100 000 EUR

- Phase de consolidation (amortissement) : 240 mois :
- Versement des fonds : 30 mars 2019
- Nombre d'échéances : 20
- Date de première échéance : 30 mars 2020
- Taux fixe de 1,48%, score Gissler 1A
- Commission d'engagement : 5 750 €
- Base de calcul des intérêts : base forfaitaire 30 jours/360 jours
- Périodicité des intérêts : annuelle
- Modalités d'amortissement : Linéaire

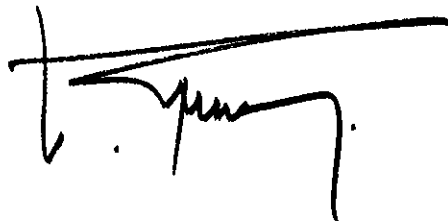
ARTICLE 2 --

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil municipal et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine réunion.

Fait et arrêté à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 12 novembre 2018

P/Le Maire et par délégation,

Nicolas FLORIAN,
Adjoint au Maire, chargé des Finances, Ressources Humaines
Et de l'Administration Générale

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Florian', written over a horizontal line.



Reçu à la Préfecture de la Gironde le :	Affiché sur les emplacements officiels le :	
13 NOV. 2018	13 NOV. 2018	

Certifié exact le :

Frédéric MARQUET

Directeur

Direction des Affaires Juridiques

LE MAIRE DE LA VILLE DE BORDEAUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-1, L2122-2, L2122-2-1, L2122-7-2, L2122-18, L2122-19, L5211-4-2 ;

Vu la délibération de la Ville de Bordeaux D-2016/472 en date du 12 décembre 2016 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire notamment en matière de la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et l'autorisant expressément à subdéléguer ses pouvoirs à ses adjoints ;

Vu l'arrêté du Maire n° 201802956 du 8 février 2018 donnant délégation à Monsieur Nicolas Florian, Adjoint au Maire chargé des Finances, Ressources Humaines et de l'Administration Générale ;

Vu les conditions financières de la banque ARKEA

Considérant que pour gérer de façon optimale son programme d'investissement, la ville a besoin de souscrire de nouveaux emprunts

ARRETE

ARTICLE 1^{er} -

Est conclue auprès de ARKEA un financement d'un montant de 11 500 000 €, d'une durée de 20 ans et 4 mois à compter de la date d'effet de la signature du contrat et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Phase de mobilisation du 12 novembre 2018 au 30 mars 2019 inclus :
- Taux d'intérêt : TI3M (flooré à 0) + 0,28%
- Fréquence de paiement des intérêts : trimestrielle
- Base de calcul des intérêts : exact/360
- Commission de non utilisation : néant
- Montant minimum des tirages : 100 000 EUR

- Phase de consolidation (amortissement) : 240 mois :
- Versement des fonds : 30 mars 2019
- Nombre d'échéances : 20
- Date de première échéance : 30 mars 2020
- Taux fixe de 1,38%, score Gissler 1A
- Commission d'engagement : 5 750 €
- Base de calcul des intérêts : base forfaitaire 30 jours/360 jours
- Périodicité des intérêts : annuelle
- Modalités d'amortissement : Linéaire

ARTICLE 2 --

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil municipal et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine réunion.

Fait et arrêté à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 12 novembre 2018

P/Le Maire et par délégation,

Nicolas FLORIAN,
Adjoint au Maire, chargé des Finances, Ressources Humaines
Et de l'Administration Générale

